



Conditions d'inscription 2023-2024 et tarifs

Pour l'année scolaire 2023 /2024, les dossiers d'inscriptions dûment complétés doivent être déposés à un membre de l'association sur rendez-vous par un représentant légal de(s) enfant(s) (lien internet pour prendre RDV : <https://doodle.com/meeting/participate/id/egnGwgZd>)

Pour tout dossier reçu après le 30 juin 2023, un chèque de caution de 45€ sera encaissé.

Il est conseillé à toutes les familles d'effectuer les formalités d'inscription, même si elles n'ont pas besoin des services périscolaires dans l'immédiat (cela permettra une admission en urgence).

Un enfant sans dossier ne pourra pas être pris en charge au sein des services périscolaires (risques d'allergies, autorisations diverses ...)

L'inscription à la garderie périscolaire est réservée en priorité aux enfants dont les parents travaillent.

Constitution du dossier d'inscription :

- 2 photos d'identité de l'enfant (uniquement pour les PS, CP, et nouveaux inscrits)
- Fiche de renseignements des enfants par famille, autorisations diverses, fiche de renseignements Parent 1 et 2 dûment complétées et signées.
- Attestation d'assurance pour l'année scolaire en cours (responsabilité civile et garantie individuelle accident) couvrant les activités périscolaires,
- Copie du Projet d'Accueil Individualisé (PAI), le cas échéant,
- Un chèque d'adhésion à l'association de 15€ par famille, **daté du 1^{er} septembre 2023**
- 5 chèques de caution de 45€ pour la cantine par famille **daté du 1^{er} septembre 2023** (3 chèques de 45€ dans le cas d'une inscription occasionnelle). Le montant correspond au salaire et charge d'une employée.
- Un chèque de caution de 150€ pour la garderie par famille, **daté du 1^{er} septembre 2023**
- Chèque(s) de règlement de la cantine selon la fréquence de paiement (cf. chap. cantine) par famille. Si plusieurs enfants, il faut grouper les paiements. Il est possible de prévoir un montant prévisionnel pour les frais de garderie dans les chèques règlement de la cantine, **daté du 1^{er} septembre 2023**

Pour toutes questions, contacter Christine (06 79 36 99 83) ou Elsa (06 42 44 70 74)

Toute modification en cours d'année des éléments de la fiche de renseignements doit être communiquée par courriel : contact@louptiougolus.fr



Garderie : Tarifs et modalités de paiement

- Un chèque de caution de 150€ est demandé à chaque famille.
- Le prix de l'heure de garderie est fixé à **3.40 € + 1€** pour le goûter.
- Pour la garderie du soir, la première heure est indivisible puis la facturation est faite à la demi-heure. **Chaque demi-heure entamée est due.**
- Le goûter est systématique.
- Le paiement mensuel s'effectue par chèque à la réception de la facture par courriel.
- Les retards répétés pour venir chercher un enfant au-delà de 18h30 seront facturés 20€.

Cantine : Tarifs et modalités de paiement

- Le prix du repas et du temps d'accueil est fixé à 6.20 €.
- Le prix peut être réindexé en cours d'année sur les tarifs de notre fournisseur.
- 5 chèques de caution de 45€ sont demandés à chaque famille.
Ils correspondent aux 5 tours d'encadrement demandés aux parents et seront débités si les tours ne sont pas effectués. Au 31 janvier 2024, chaque famille devra avoir réalisé au moins 1 tour, et être inscrite pour 2 autres tours au minimum, sans quoi, un premier chèque de caution de 45 euros sera encaissé. A la fin de l'année scolaire, les chèques de caution de 45€ des familles qui n'auront pas effectué les tours seront encaissés (1 chèque par tour manqué).
- En cas d'oubli d'inscription, une pénalité financière de 10€ sera facturée par repas par famille.
- Les chèques de paiement pour l'année complète sont à remettre impérativement lors de l'inscription. Le nombre de chèques et leur montant est établi à votre choix selon le tableau ci-dessous (le prix s'entend par enfant) :

- Pour 1 enfant :

Nombre de repas par semaine	1 chèque : encaissement 15 sept.	3 chèques : encaissement 15 sept., 15 janv., 15 mars.	10 chèques : le 15 de chaque mois (sept. à juin)
1	214 €	71 €	22 €
2	418 €	142 €	43 €
3	642 €	213 €	65 €
4	855 €	285 €	86 €

- Pour 2 enfants :

Nombre de repas par semaine	1 chèque : encaissement 15 sept.	3 chèques : encaissement 15 sept., 15 janv., 15 mars.	10 chèques : le 15 de chaque mois (sept. à juin)
1	428 €	142 €	43 €
2	855 €	285 €	86 €
3	1 282 €	427 €	130 €
4	1 710 €	570 €	171 €

- Dans le cas d'une inscription **occasionnelle (moins de 25 repas par année)** : 3 chèques de caution de 45€, correspondant aux tours d'encadrement, sont demandés. Ils seront débités si les tours ne sont pas effectués. Le paiement des repas se fait par chèque à réception de la facture par email.

Attention : les chèques de caution, tant pour la cantine que pour la garderie, sont conservés jusqu'à la fin de l'année scolaire et pourront être débités en cas de non-paiement des sommes facturées.